A.5 SEPARATEURS A GRAISSE

A.5.1 SEPARATEURS A GRAISSE A POSER DANS DU SABLE STABILISE

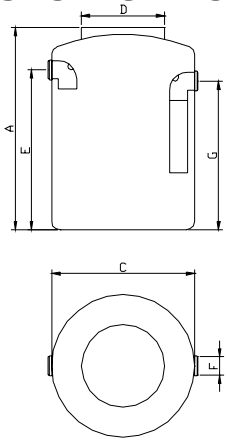

Volume	A	C	D	E	F	G	Poids
BAG 300 l	930	900	500	580	110	580	23
BAG 500 l	1.260	900	500	905	110	875	35

Dimensions en mm données à titre indicatif et pouvant être modifiées sans préavis.

A.5.2 OPTIONS

REHAUSSES

Type	Hauteur	Diamètre	Poids
VHSP600/420 rehausse en PE	420	570	8

Dimensions en mm données à titre indicatif et pouvant être modifiées sans préavis.

A.5.3 SEPARATEURS A GRAISSE DESCRIPTION

A.5.3.1 CARACTERISTIQUES

Les séparateurs à graisses sont des appareils destinés à piéger les graisses (animales et végétales) contenues dans les eaux usées. Il est donc fortement recommandé d'installer un séparateur à graisses chaque fois qu'un risque d'obstruction des canalisations existe et plus spécialement dans les cas suivant :
Pour les habitations équipées d'une fosse septique sanitaire (réseau séparatif) (*),
Pour les habitations dont le système d'épuration individuelle est implanté trop loin de la cuisine(maximum 7 m).
La capacité du séparateur à graisses dépend du débit et de la température des effluents à traiter.
Nous proposons deux capacités différentes, à savoir 300 l et 500 l.
(*) En Région wallonne, un séparateur à graisses de 500 l est obligatoire en présence d'une fosse septique sanitaire. Par contre, il n'est plus obligatoire depuis l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 Décembre 1998 en présence d'une filière d'épuration individuelle conforme ou agréé.

A.5.3.2 FONCTIONNEMENT

Les eaux usées chargées de graisse et de savon, en provenance de la cuisine et de la buanderie, pénètrent dans le séparateur par un brise-jet. Au contact de l'eau froide contenue dans le séparateur, celles-ci subissent un choc thermique et se solidifient. De plus, les graisses ayant une densité inférieure à celle de l'eau s'accumulent en surface où elles seront écumées périodiquement et évacuées dans les déchets ménagers.
A la sortie de l'appareil, un système de siphon empèche tout rejet de graisse.

A.6 NOTICE DE POSE, ENTRETIEN ET GARANTIES

A.6.1 PLACEMENT DANS DU SABLE STABILISE

L'appareil doit être enfoui le plus près possible du bâtiment (sauf pour citernes d'eau de pluie) afin d'éviter l'obstruction des canalisations. Creuser un trou de dimension suffisante à savoir 15 à 20 cm de plus en largeur, ainsi qu'en profondeur, pour pouvoir y descendre l'appareil. Couvrir le fond de la fouille de 15 à 20 cm de sable stabilisé à 150 kg/m³, en veillant à ce qu'il n'y ait pas présence d'eau (*). Dans le cas contraire, il faudra assécher le fond de la fouille avant d'y déverser le sable stabilisé. Veiller à ce que l'appareil soit posé parfaitement de niveau. Remplir l'appareil d'eau et le raccorder. Prévoir une ventilation adéquate et suffisamment grande en fonction du type d'appareil (50 mm minimum). Procéder au remblayage avec une couche périphérique d'au moins 15 à 20 cm de sable stabilisé à 150 kg/m³ (*); ce sable doit être bien homogène et posé en petites couches légèrement tassées. Placer les réhausses en PE vendues par Boralit. Etendre une couche de sable stabilisé ou de béton de 15 cm au dessus de l'appareil. En cas de pose d'une chambre de visite autre qu'en PE, veiller à ce que cette couche supérieure soit bien sêche. Terminer l'installation en plaçant un couvercle. En cas de passage de véhicules dans un rayon de 3 m, couler une dalle en béton, prenant appui sur le terrain non remué et de résistance suffisante pour supporter les charges passantes. En aucun cas, l'appareil ne peut supporter de charges directes.
(*) En présence d'une nappe phréatique superficielle ou fluctuante, ainsi qu'en présence d'eau anormale dans le sol, n'utiliser que les citernes super renforcées ou contacter notre service technique.

A.6.2 PLACEMENT DANS DU SABLE

Pour le placement des citernes renforcées, suivre les directives mentionnées ci-dessus mais remplacer le sable stabilisé de la couche périférique par du sable jaune sans caillou. Le fond de la fouille devra être couvert de 15 à 20 cm de sable stabilisé à 150 kg/m³ afin d'assurer la mise à niveau des cuves. En présence d'une nappe phréatique superficielle ou fluctuante, ainsi qu'en présence d'eau anormale dans le sol, la pose au sable stabilisé à 150 kg/m³ s'impose. En cas de doute, veuiller nous consulter.

- Les couvercles en PE livrés standard avec la micro station, sont des couvercles provisoires sans serrure qui n'ont pas la capacité de soutenir des personnes/des véhicules. Il faut donc toujours installer des couvercles Boralit afin de garantir la sécurite des personnes/des véhicules qui passeraient au-dessus de l'installation.

A.6.3 ENTRETIEN

-) Fosses septiques: Il est conseillé de procéder à la vidange des fosses septiques ainsi que de tous les appareils de prétraitement en général, au moins une fois tous les trois ans. Ce travail doit être effectué par un vidangeur agréé. Remarque importante: Les fosses septiques devront être remplies d'eau immédiatement après la vidange.

-) Citernes pour eau de pluie: Les citernes destinées au stockage des eaux de pluie doivent être nettoyées régulièrement afin d'éliminer les boues putrescibles et malodorantes qui s'y accumulent. Ces boues ne sont en général pas retenues par les filtres.

-) Séparateurs à graisses: Le séparateur à graisses doit être vidangé et nettoyé au moins une fois par an par un vidangeur agréé.
Les graisses d'écumage peuvent être éliminées dans les poubelles.